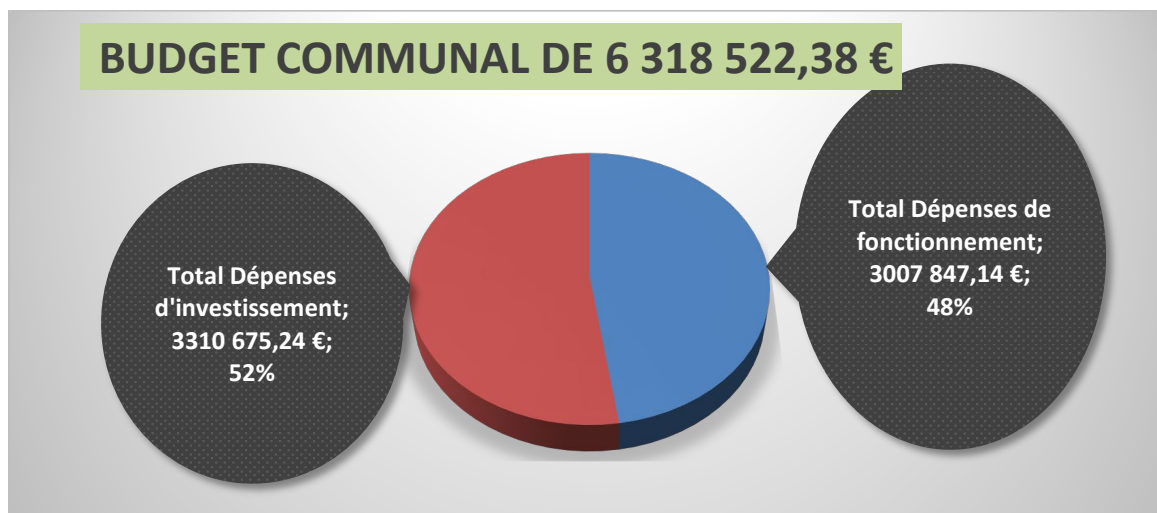
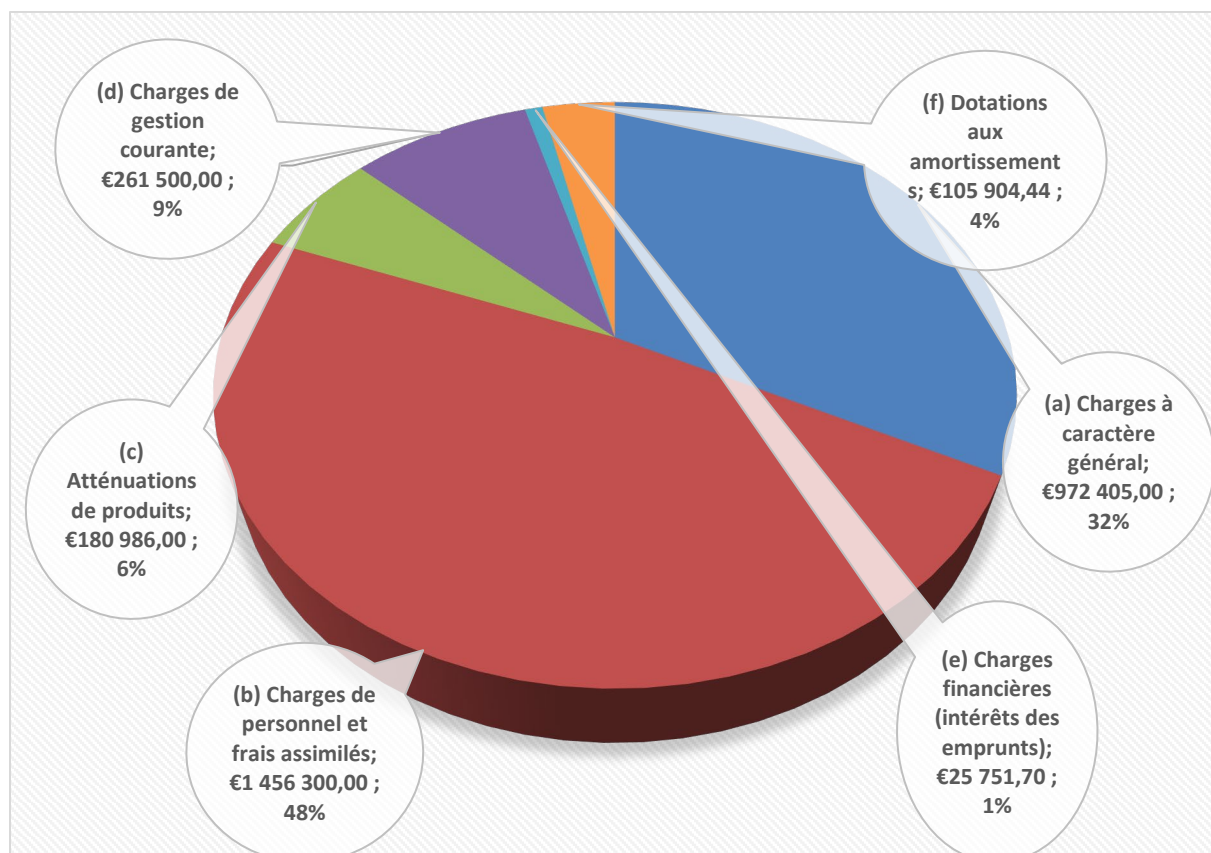


Ce 4 mars, le budget primitif 2024 a été adopté par le conseil municipal à l'unanimité.



Des dépenses de fonctionnement scrutées à la loupe

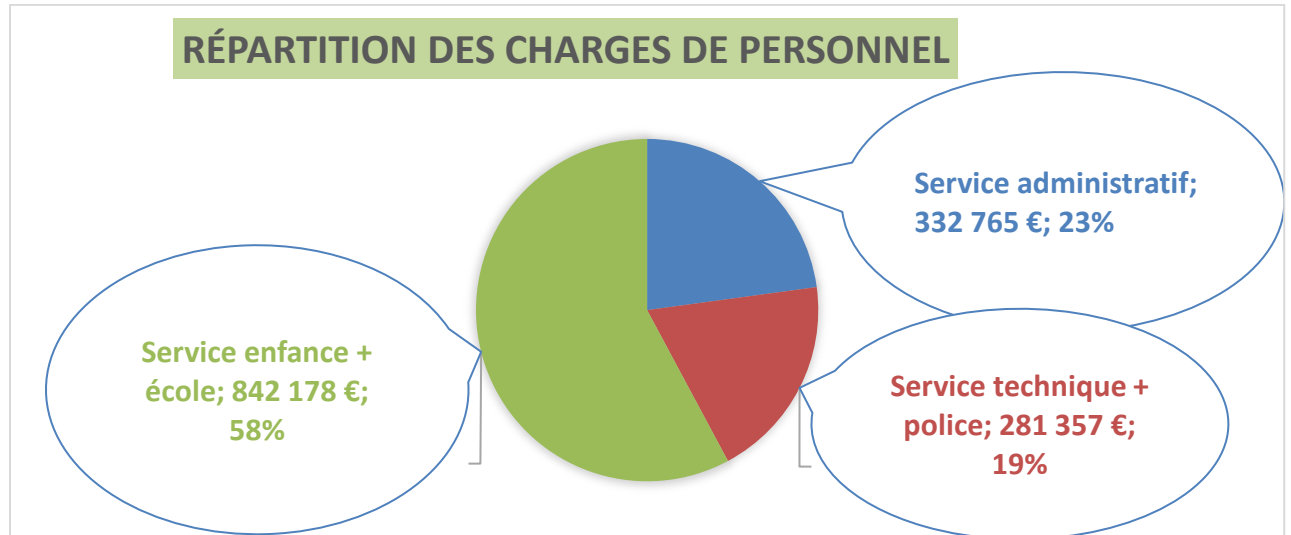
Dans un contexte inflationniste, l'objectif du budget primitif 2024 est de proposer un équilibre entre l'augmentation des coûts et la stratégie d'achat de la collectivité, tout en suivant l'évolution mécanique ou demandée des traitements et salaires. Au cours de l'année, un travail de recensement et de recueil permanent des achats permettra une remise en question des habitudes, une mise en concurrence systématique au-delà d'un seuil défini, une optimisation des dépenses pour un objectif clair et précis : **le maintien d'un service local de qualité au plus proche de la réalité.**



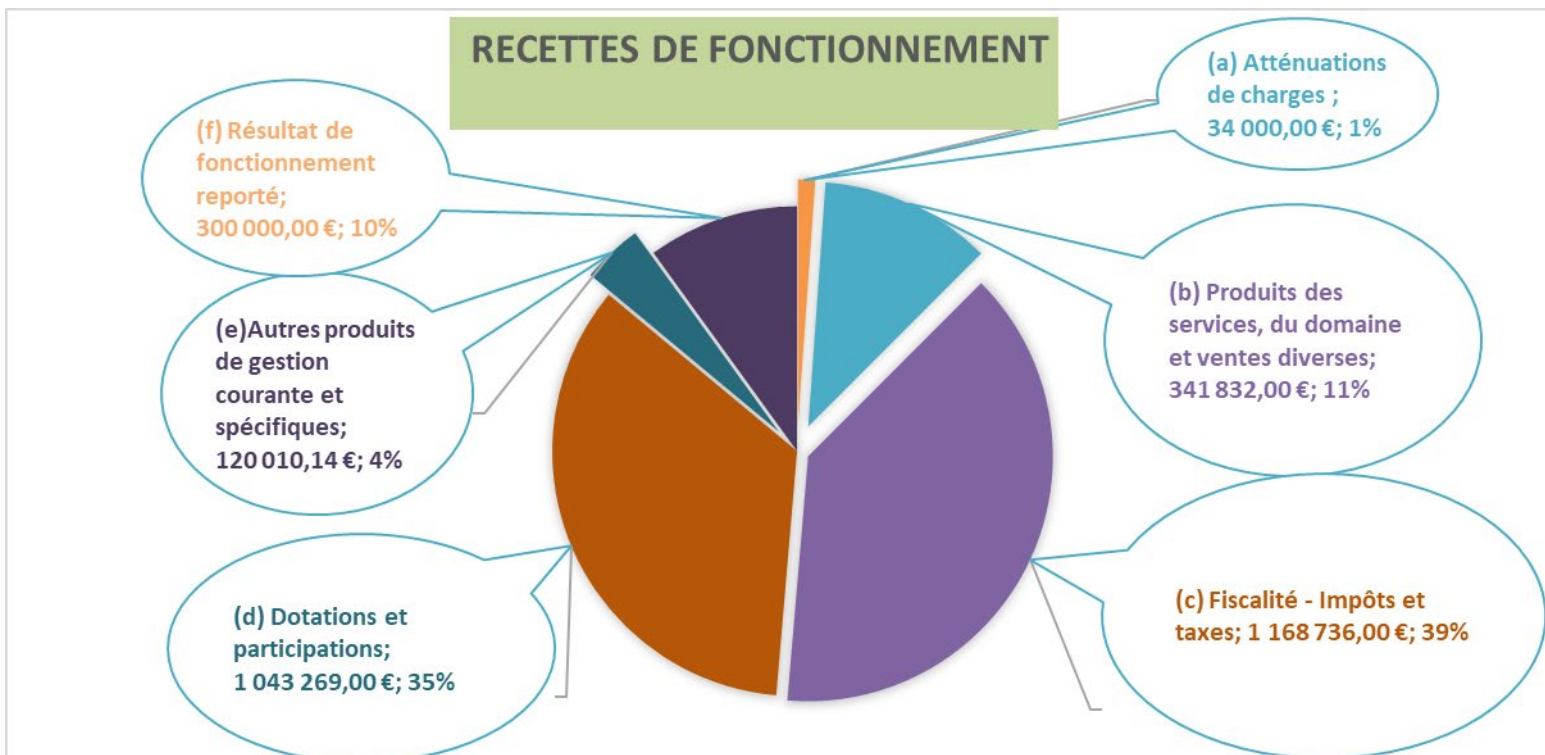
- ✓ (a) Dépenses de fluides, fournitures, services extérieurs, assurances, entretien et maintenance du patrimoine, prestations de services et autres ...
- ✓ (b) Comprend la masse salariale (salaires et primes)
- ✓ (c) Correspondent aux recettes touchées par la commune et qui doivent être reversées aux organismes

- ✓ (d) Correspondent aux dépenses spécifiques liées à l'activité courante de la commune (cotisations, contributions, subventions de fonctionnement, formations, créances irrécouvrables etc...
- ✓ (e) représentent les coûts liés à la rémunération des capitaux empruntés, les dotations et provisions financières etc...
- ✓ (f) On parle là des amortissements qui constituent une charge comptable permettant de répartir le coût d'un actif sur sa durée d'utilisation

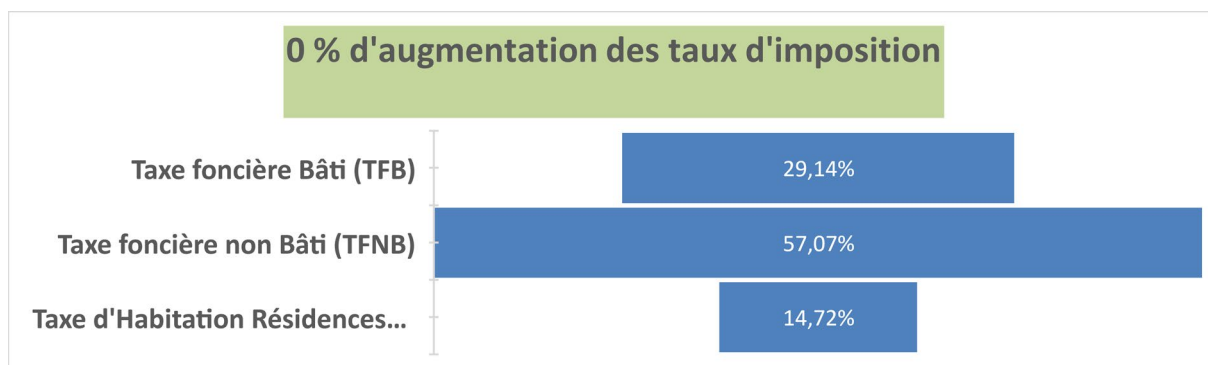
#### La répartition des charges du personnel



#### Les recettes de fonctionnement



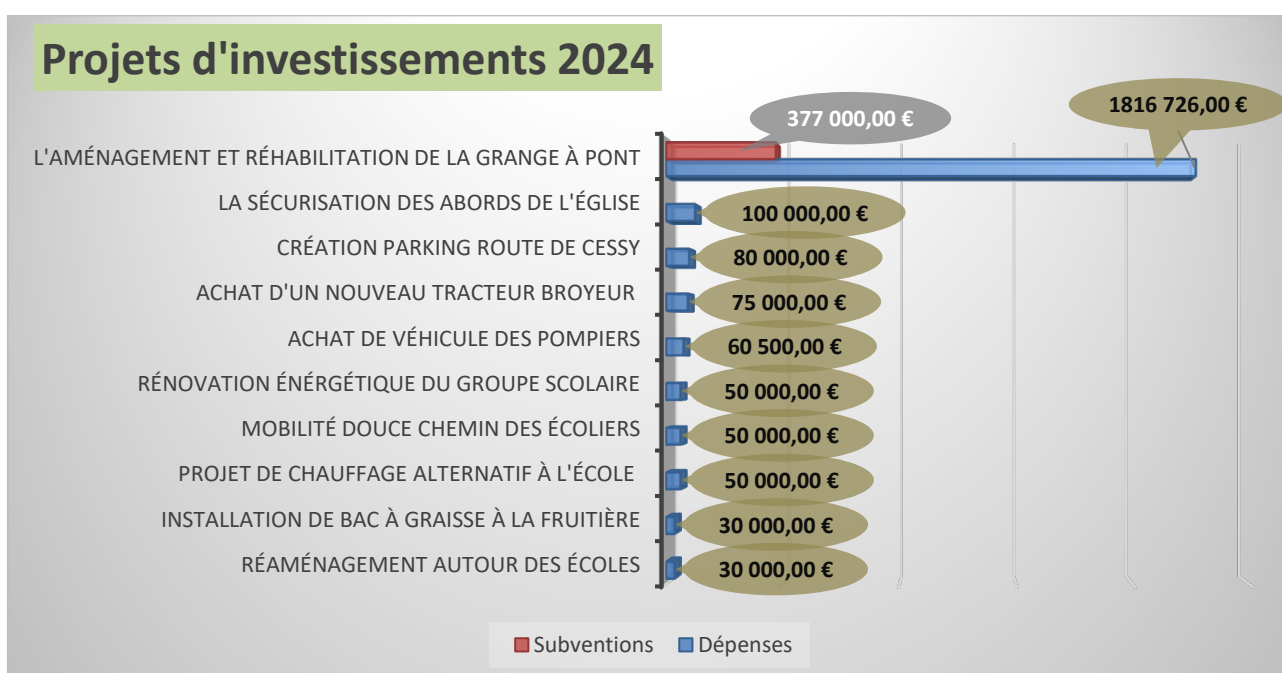
- ✓ (a) correspondent aux dépenses réalisées par la commune qui doivent être réduites : le remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale etc
- ✓ (b) produits découlant des prestations de cantine, du périscolaire, du centre de loisirs, des concessions cimetièrre, etc.
- ✓ (c) Elles sont dynamiques du fait de la revalorisation automatique des bases de calcul liées à l'inflation. Il faut donc souligner que, comme pour l'année qui vient de s'écouler, la commune de Versonnex 01210, **n'augmentera pas les taux communaux des taxes foncières que voici et qui resteront donc stables en 2024**



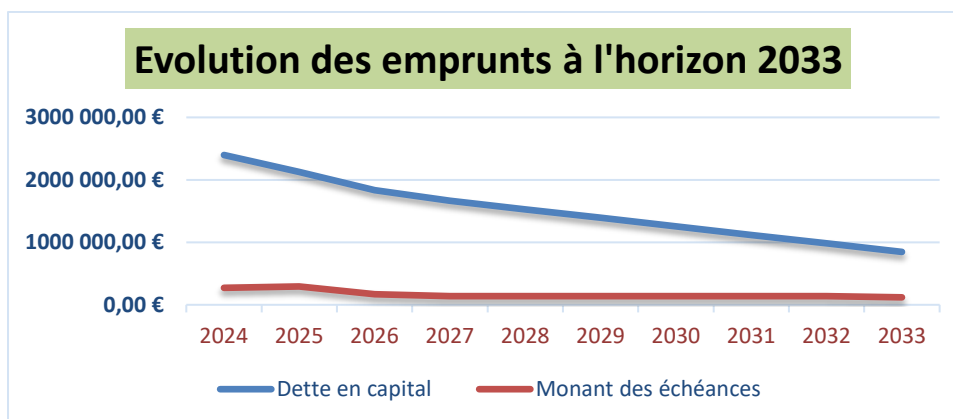
- ✓ (d) comprennent les dotations de l'Etat, la CGF, les subventions de la CAF
- ✓ (e) principalement les produits des immeubles
- ✓ (f) la partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 reporté sur le budget 2024

✚ Maintenir le rythme des investissements pour entretenir et améliorer notre patrimoine

- ✓ Création parking route de Cessy pour **80 000 €**
- ✓ La sécurisation des abords de l'Eglise **100 000 €**
- ✓ Les travaux de mobilité douce Chemin des écoliers pour **50 000 €**
- ✓ Le réaménagement autour des écoles pour **30 000 €**
- ✓ Le projet de chauffage alternatif à l'école pour **50 000 €**
- ✓ L'installation de bac à graisse à la fruitière pour **30 000 €**
- ✓ L'achat du véhicule des pompiers pour **60 500 €**
- ✓ L'achat d'un nouveau tracteur broyeur pour **75 000 €**
- ✓ La réhabilitation de la grange à pont « cœur du village » pour **1 816 726 €** (les dépenses de travaux prévues pour ce projet sur l'exercice 2023 d'un montant de 1 070 000 € sont reportées sur l'année 2024). Des subventions à recevoir à hauteur de **370 000 €**
- ✓ La rénovation énergétique du groupe scolaire prévue en 2023 pour 300 000 € a été modifiée suivant les priorités de la commune. Ce projet fait l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement sur trois ans : **50 000 €** de mission d'assistance et maîtrise d'œuvre en 2024, une première partie des travaux en 2025 pour 150 000 € et une dernière partie des travaux de 100 000 € en 2026



## Etat des emprunts



## Points clés

- ❖ Budget principal = 6 318 522,38 €
- ❖ Dette / hab. = 1 082,52€
- ❖ Projet réhabilitation grange à pont = 2 520 000 €
- ❖ Subvention versée au CCAS = 15 500 €